



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 108845

Texte de la question

M. Franck Gilard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'apprentissage du russe comme langue vivante secondaire ou optionnelle. Il souhaiterait connaître le nombre d'établissements secondaires qui dispensent des cours de russe.

Texte de la réponse

Le russe se classe au cinquième rang des langues vivantes étudiées par les collégiens et lycéens de métropole et des DOM. Il est appris par un nombre croissant d'élèves (13 800 en 2003, 14 700 en 2006), et son enseignement tend à se concentrer (475 établissements en 2003, 440 en 2006), essentiellement dans le secteur public. Le russe est avant tout étudié comme troisième langue vivante (49 % des élèves qui l'étudient sont dans ce cas). Sept mille lycéens généraux l'apprennent à ce titre juste après l'italien et l'espagnol.

Evolution de l'apprentissage du russe dans les établissements du second degré (1)

SECTEUR D'ENSEIGNEMENT	2003				2006			
	nb élèves	nb étab	% élèves	% étab	nb élèves	nb étab	% élèves	% étab
Public	12 370	394	0,3	5,0	13 228	360	0,3	4,6
Privé	1 409	81	0,1	2,3	1 479	80	0,1	2,3
Public + Privé	13 779	475	0,2	4,2	14 707	440	0,3	3,9

(1) apprentissage par correspondance exclu.
 Champ : Métropole + DOM, établissements publics et privés dépendant du ministère de l'éducation nationale.
 Source : constats annuels de rentrée du second degré.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108845

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11497

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1855